

Le permis de baiser sera-t-il bientôt obligatoire?

écrit par Raoul Girodet | 30 novembre 2021



Crime sexuel abominable à Corcelles-lès-Cîteaux !

Cette information capitale provient du *Bien Public*.

Vous ne connaissez pas le *Bien Public* ? Honte à vous !

Ce journal d'information local diffusé en Côte d'Or gagnerait beaucoup à être connu bien au-delà.

Je ne comprends pas vraiment pourquoi sa réputation n'a pas franchi les limites du département. C'est injuste.

En effet, la rubrique des chiens écrasés y est probablement une des meilleures au monde.

Pourtant, jamais les dépêches de l'AFP ou de Reuters n'en reprennent les articles de fond.

Cependant, il aurait largement matière. On y trouve des titres aguichants :

« **Dijon** : le voisin en colère s'en prend à une plante de palier » (B.P. 28/11).

On peut aussi apprendre qui a été élu président du club de pétanque de Ménétreux-le-Pitois ou découvrir que Monsieur Ravier a ramassé à Longecourt une citrouille de 115 kg dans son jardin.

Ensuite, au-delà de ces *breaking news* locales, on retrouve un peu de politique nationale et internationale. Les journalistes vont chercher directement leurs articles auprès du service de presse de l'Élysée.

Ça permet de couper sur les charges fixes et de gagner du temps.

Donc la propagande gouvernementale y ronronne doucement.

Enfin, pour clore le tableau, la rubrique nécrologique est la plus lue. C'est la première sur laquelle se précipitent les lecteurs sénescents, avides de savoir à l'enterrement de quel copain ils pourront aller dans les jours à venir. Faut bien meubler la retraite !

Et puis, in petto, il se disent « *Encore un que j'ai eu !* »

La tranche d'âge des lecteurs est très majoritairement au-delà de 70 ans et le tirage quotidien de 37.970 exemplaires évolue chaque jour en fonction inverse du nombre des avis de décès de ladite rubrique nécrologique...

Bon, rien de bien fracassant jusque-là, mais au vu de ce tableau on ne se serait pas permis de croire qu'une feuille de chou de cette qualité puisse s'emballer dans une démarche

...« wokiste ».

En effet, j'aurais cru que le wokisme était l'apanage d'une frange de bobos. Je ne pensais pas qu'un paisible journal de province puisse être contaminé par cette vérole intellectuelle que je considérais purement citadine.

Eh bien si !

Le Bien Public du dimanche 28/11 annonce à la une :



Qu'avait donc fait cet édile pour mériter condamnation et opprobre ?

Je me suis précipité en page 4 pour l'apprendre.

**Là une pleine page explique le crime innommable de l' élu :
il a cherché à voler un baiser !**

DSK battu à plate couture !

On donne le rappel des faits de justice :

RAPPEL DES FAITS

Le tribunal de Dijon a condamné Hervé Petit vendredi 19 novembre pour agression sexuelle. Il a reconnu avoir embrassé la fille d'une amie, sans son consentement. Les faits se seraient déroulés le 30 août dernier, dans la commune.

Condamné en audience sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), il a écopé d'une peine de 8 mois de prison avec sursis, malgré son casier vierge. Il est également inscrit au Fijais, le fichier des délinquants sexuels.

Bigre, le tribunal a la main lourde !

Une telle peine pour un petit bisou ?

À ce tarif, pour les Poivre d'Arvor et autre Hulot, il deviendrait nécessaire de rétablir la peine de mort. Pas seulement la guillotine, mais l'estrapade, la roue, le pal !

Pire, le journal précise que le maire a pris la peine de s'excuser auprès de ses administrés, aggravant ainsi singulièrement son cas :

La lettre écrite par Hervé Petit aux Corcellois

Chères Corcelloises, chers Corcellois,
J'imagine votre stupeur à la lecture du *Bien Public* de ce matin mais sachez que je me sens soulagé que ces faits soient portés à votre connaissance, n'ayant pas eu la possibilité de le faire moi-même du fait de la procédure. L'ensemble de ce qui est indiqué est vrai à l'exception d'un point concernant mon traitement médical. En effet, depuis 15 ans je prends des médicaments liés à une tumeur cérébrale et en accord avec le professeur qui me suit, j'ai engagé un process de réduction depuis le printemps qui a entraîné des dérèglements majeurs, causes d'une grande fatigue et de difficultés émotionnelles. Ces problèmes semblent aujourd'hui derrière moi sans que je n'aie ré-augmenté mon traitement au contraire de ce qui est rapporté. Depuis mon élection, j'ai la volonté d'être à votre écoute et de rechercher des solutions aux problèmes que vous me soumettez. En parallèle, l'arrivée de nombreux nouveaux élus au sein du conseil municipal m'a demandé une présence importante et un fort engagement et de très nombreuses difficultés pour que chacun trouve sa place. J'ai souhaité également être à l'écoute des attentes de nos agents et mettre en place un certain nombre d'actions pour leur bien-être au travail et leur efficacité à votre service.

Malheureusement, j'ai surestimé mes capacités à accumuler cette charge en parallèle d'une santé dégradée et j'ai commis un acte répréhensible et inexcusable auprès d'une jeune femme qui m'a réconforté par son écoute et des mots très positifs. Cette décharge émotionnelle s'est traduite par un bisou volé et uniquement ceci, que j'ai regretté dès l'instant, surtout parce que je pense avoir blessé une des rares personnes qui me réconfortait par nos discussions régulières.

Je ne peux que renouveler mes excuses pour ce geste.

Pour terminer, je pense à ma compagne qui me soutient depuis le début mais pour qui la mise sur la place publique de ces faits est une épreuve encore plus forte que pour moi et j'espère que vous saurez l'épargner.

Hervé PETIT

Voilà ! Un homme est cloué au pilori, déshonoré par un journal en mal de tirage.

L'article est à charge, parlant d'une manifestation d'une cinquantaine d'habitants venus demander la démission du maire (pour 811 Corcellois).

Sur la photo, j'en ai compté 43, y compris les enfants dans les bras de leur mère...

Alors quelles leçons en tirer ?

La première, c'est que désormais il y a danger pour tout homme à chercher à embrasser une fille.

À mon sens, il existe un vide juridique qu'il conviendrait de combler en légiférant. Créer le CNAB « Centre National d'Autorisation des Baisers » me paraît nécessaire.

Le demandeur devrait constituer un dossier documenté, le transmettre au CNAB qui disposerait d'un délai de deux mois pour donner son avis, après avoir informé et consulté la fille.

Sinon, comment savoir si le baiser est vraiment « volé ? ».

Il faudrait aussi définir ce qu'est un baiser. Avec la langue ou sans la langue ? Sur les lèvres ou non ? Peut-être devrait-on préciser de quelles lèvres il s'agit, sinon le cunnilingus pourrait être autorisé alors que le baiser serait prohibé. On voit donc que le problème est bien plus complexe qu'il n'y paraît à première vue.

La deuxième, c'est que notre pays est vraiment très très mal parti. Tant qu'on pensait que les « démarches intersectionnelles » n'étaient que le délire d'une minorité citadine dégénérée, on pouvait raisonnablement en conclure que la menace n'était pas sérieuse.

Là, si ! Quand une feuille de chou locale s'empare des mêmes méthodes d'anathème que les torchons nationaux, il y a péril en la demeure.

Au secours Zemmour !